

DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE REIMS

☎ : 03 26 03 10 41
Fax : 03 26 03 04 22

COMMUNE DE SAINT-THIERRY
51220 SAINT-THIERRY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 17 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire

Étaient présents :

MM. LEMAIRE, ANDRE, CAMUS, CHAPPUT E., GETTEN, HATTERER, MARTINET, MESTRUDE

Mmes BLAS, SARTORE, VATAT
formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s :

M. CHAPPUT X. qui a donné pouvoir à CHAPPUT E.
M. BARON,
Mme JANOT

M. HATTERER. est élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

- **Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal,**
- **Vente de matériel,**
- **Statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims,**
- **Convention SANEF,**
- **Sécurisation Chaussée Sainte-Anne,**
- **Vente de terrain,**
- **Châsse de Saint-Thierry,**
- **Informations diverses.**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'ouverture d'un second cours de circuit training. Approuvé à l'unanimité des présents.

1°/ Approbation du procès-verbal du conseil en date du 17 juillet 2018 :

Approuvé à 10 voix pour et 2 abstentions.

2°/ Vente de matériel :

Tapis de judo (Délibération n°2018_09_34D)

Lors du conseil du 19 octobre 2017, il avait été évoqué la possibilité de vendre les 42 tapis de judo et les 2 chariots inutilisés suite à l'arrêt de l'activité et la vente du centre..

Il est proposé de céder l'ensemble au prix de 2 000 €.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

Tables de ping pong (Délibération n°2018_09_35D)

Il reste au centre culturel 4 tables de ping pong.

Il est proposé de vendre les 2 tables de ping pong KETTLER au prix de 100 € pièce et les 2 tables de ping pong CORNILLEAU en bois au prix de 130 € pièce.

Le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité des présents.

3°/ Statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims (Délibération n°2018_09_32D)

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 L.5211-17, L.5211-41-3,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mai 2018 portant approbation des statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n° CC-2018-78 du Conseil communautaire du 28 juin 2018 actualisant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

4°/ Convention SANEF

Cette convention proposée par la SANEF concerne l'entretien du pont qui se trouve à proximité de Saint Brice Courcelles par la commune.

L'ensemble du conseil municipal décide de mettre cette convention en suspens et mandate Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour inscrire cette voie au tableau vert.

5°/ Sécurisation Chaussée Sainte-Anne.

Le CIP Nord propose 2 solutions pour améliorer la sécurité des riverains Chaussée Sainte Anne :

Proposition 1 : création de zones de stationnement précédées par un îlot en résine colorée avec une réduction ponctuelle de la largeur du trottoir et une réduction de la largeur de la chaussée.

Proposition 2 : création d'écluses comprenant des zones de stationnement sur chaussée précédées par des îlots en saillies et élargissement du périmètre de la zone 30 afin d'y inclure les écluses.

La commission travaux se réunira samedi 22 septembre afin d'étudier ces propositions.

6°/ Vente de terrains.

Suite à la délibération n°2018_07_23D du 17 juillet 2018, les 2 propriétaires des parcelles voisines ont été contactés et nous ont fait savoir qu'ils ne se portaient pas acquéreur des parcelles qui se trouvent devant chez eux.

Par conséquent la commune n'est pas vendeur des parcelles cadastrées AB11-AB12. Un courrier sera adressé à M. et Mme HENON.

7°/ Châsse de Saint-Thierry ;

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Conservatrice des Antiquités et Objets d'Arts :

Lors de sa prochaine réunion qui aura lieu le 20 septembre et sur proposition de la conservatrice des Antiquités et Objets d'Arts, la commission régionale du Patrimoine et de l'Architecture examinera un certain nombre de propositions de protections au titre des monuments historiques d'objets mobiliers du département de la Marne.

Parmi ceux-ci, pourrait figurer l'âme en bois de la Châsse de Saint-Thierry.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour cette éventuelle protection au titre des monuments historiques.

Il est à noter que des subventions pourront être octroyées pour aider à la protection et à la conservation de la Châsse.

Après concertation, le conseil municipal mandate monsieur le Maire à répondre favorablement à cette proposition.

8°/ Ouverture d'un second cours de circuit training (Délibération n°2018_09_33D)

Vu le succès remporté pour le cours de CIRCUIT TRAINING, Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un second cours les mardis de 19h30 à 20h30.

Le prix de sa prestation du professeur sera facturé 30 € de l'heure.

Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

9°/ Informations diverses.

- La présidente du SIVU Les Petits Galopins demande à ce que Monsieur BARON, membre du bureau, absent aux réunions, soit remplacé. Monsieur MARTINET se porte candidat,
- Réforme de la gestion des listes électorales : à compter du 1^{er} janvier 2019 sera institué une commission de contrôle composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance. Mme SARTORE Claudia se porte candidate.
- La cantine de l'école primaire est fonctionnelle depuis la rentrée des classes,
- L'agent communal, Philippe SYROTIK a restauré la salle Marcel LEMAIRE et a installé un placard pour les activités de la Mairie,
- L'aménagement du trottoir du collège se chiffre à environ 70 000 €.

Tour de table

Christine VATAT : - 61 inscrits aux activités culturelles et sportives pour 7 activités proposées,
- le concours de pétanque de samedi a remporté un vif succès (22 équipes)

Claudia SARTORE : - les correspondants allemands arrivent au collège le 05/11. Il est demandé à Monsieur le Maire de les accueillir en mairie le 06/11 vers 15h30.
- les 23 et 29/09 séjour au DER pour les classes de 6^{ème}, attention trafic dense, la circulation risque d'être perturbée au départ et à l'arrivée...

Eric CHAPPUT : - demande à être prévenu dès qu'il y a des interventions sur le château d'eau,
- aucune visibilité à la sortie de l'impasse des Erables. Monsieur le Maire propose de l'ajouter à la commission travaux du 22/09,
- le trottoir impasse des Fontaines est déformé à cause du pied de la nacelle installée lors de travaux d'antennes sur le château d'eau,
- la SADE n'a pas enlevé ses gravats après travaux,

Fabien GETTEN : aggravation des problèmes chemin des Wardes et incivilité,

Régis CAMUS : - l'école primaire accueillera SCOLARANDO les 04 et 05/10 à l'occasion de son 10^{ème} anniversaire,
- demande une idée de sujet pour le prochain numéro du canton de Bourgogne.

Prochain conseil le 08/10

La séance est levée à 21h40

A. LEMAIRE	F. ANDRE	F. BARON Abs	S. BLAS	R. CAMUS
E. CHAPPUT	X. CHAPPUT Abs	F. GETTEN	C. HATTERER	A. JANOT Abs
C. MARTINET	G. MESTRUDE	C. SARTORE	C. VATAT	